



Avenant sur un bail commercial

Par **romain0000_old**, le **11/12/2007** à **15:25**

Bonjour, je suis sur le point d'acheter un restaurant donc reprendre le bail avec un avenant sur la cour que je pourrais donc exploiter.

La propriétaire des murs du restaurant et de la cour étant décédée, les deux biens ont été reversés à ses deux filles dont celle qui a hérité de la cour voudrait récupérer son bien. Mais avec l'avenant je peux l'exploiter, normalement elle ne peut pas la récupérer, je voudrais savoir car il reste 7 ans au bail si après ou même pendant ce délai elle pourrait le récupérer et comment devrais-je faire pour l'éviter car la cour représente pour moi 50% du bénéfice annuel et sans celle-ci je ne pourrais donc pas l'acheter pour exercer mon métier de restaurateur.

Si quelqu'un pourrait m'aider j'en serais sincèrement reconnaissant.

Merci